

Fiche action N° 1	Actualisation 2024
Nom de l'action	Faciliter l'accès à l'information des entreprises et des porteurs de projets
Axe de rattachement	Soutenir le développement des entreprises et l'accompagnement des porteurs de projets
Description générale	Compte tenu de la diversité des acteurs du développement économique, l'accès à l'information pour les porteurs de projets et les entreprises est un parcours souvent complexe. La CCPM souhaite faciliter l'accès à une information complète et fiable, en s'appuyant sur ses outils de communication existants. Cette action s'inscrit dans la fiche « guichet unique entreprises » du projet de territoire.
Objectifs et modalités	Coordination et animation par un conseiller de la CCI 1 Définition du périmètre de la mission 2 Constitution du groupe de travail 3 Animation des séances de travail (collectif ou vis-à-vis) 4 Rédaction d'un cahier des recommandations remis à la CCPM
Intervenants	CCI pour la coordination et l'animation (interlocuteur initial : Olivier Dupré – dossier repris par Virginie Le Mignon) Partenaires du développement économique : Conseil Régional, CCPM, CMA, BG, réseau Initiative...
Bilan intermédiaire fin 2023	Les partenaires, réunis par la CCI, ne souhaitent pas s'engager dans le développement de nouveaux outils de communication. Ils préconisent : - Une adaptation des outils de communication de la CCPM, notamment son site internet - La diversification des supports de communication Un cahier de recommandations a été remis à la CCPM
Programme 2024	Intervention en ingénierie de la CCI auprès de la CCPM : - Réorientation des pages économiques du site web, pour une meilleure interaction avec le public-cible - Proposition d'une arborescence de contenu des pages économiques du site web - Accompagnement à la rédaction des pages économiques du site web - Recommandations pour l'optimisation des supports de communication existants, et pour la création de nouveaux supports (type newsletter, flyer...)
Budget global	4 800 € maximum pour l'ensemble de la mission (2022-2024)
Modalités de financement	Nombre de jours maximum : 8 jours au tarif forfaitaire de 600 € / jour
Indicateurs d'avancement	Cahier de recommandations à l'issue de la concertation avec les partenaires Plan d'action pour améliorer la communication auprès des entreprises.
Indicateurs de résultat	Réalisation de chaque étape

Signatures

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_100-DE
A G E D I

Fiche action N° 2	Actualisation 2024
Nom de l'action	Montage de dossiers de subvention (dispositifs CCPM)
Axe de rattachement	Soutenir le développement des entreprises et l'accompagnement des porteurs de projets
Description générale	La CCPM a mis en œuvre des dispositifs d'aide que les entreprises ne connaissent pas toujours (aide aux TPE, aide à l'investissement immobilier, aide à la rénovation des vitrines). Par ailleurs, les entreprises, et notamment les TPE, n'ont pas toujours les compétences en interne pour monter efficacement des dossiers de demande de subventions. Elles ont donc besoin d'un accompagnement pour s'assurer de présenter des dossiers recevables.
Objectifs et modalités	Objectif maximum de 10 dossiers par an Promotion des dispositifs de la CCPM auprès des entreprises (e-mailings, lors de la prospection) Rendez-vous individuel avec le dirigeant Rédaction du dossier de subvention sur la base des documents fournis par l'entreprise Présenter les dossiers lors des comités d'agrément.
Intervenants	Conseiller Entreprises CCI (interlocuteurs : Christelle BARY et Florence SPENGLER).
Bilan intermédiaire	- 13 dossiers réalisés fin août 2024
Budget global	7 500 € pour l'ensemble de la durée de la convention et de l'avenant, soit 15 dossiers
Modalités de financement	Forfait de 500 € par dossier réalisé
Indicateurs d'avancement	Nombre de dossiers réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre d'entreprises ayant bénéficié des aides de la CCPM

Signatures

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_100-DE
A G E D I

Fiche action N° 3	Actualisation 2024
Nom de l'action	Organisation d'ateliers et/ou de formation dans le cadre de l'animation du tiers-lieu numérique
Axe de rattachement	Soutenir le développement des entreprises et l'accompagnement des porteurs de projets
Description générale	Dans un contexte sanitaire qui a perturbé le fonctionnement des entreprises, et pour anticiper l'évolution des modes de consommation « post-Covid », les TPE doivent accélérer leur transition numérique. Tous les formats qui permettront d'accompagner les entreprises doivent être mobilisés : - Accompagnements individuels - Formations - Ateliers collectifs opérationnels
Objectifs et modalités	Organisation d'ateliers en format court (1h30 à 2h00), en tenant compte de la disponibilité des entreprises. Cibles principales : TPE du commerce – PME/PMI 1 atelier = 1 thématique Ateliers opérationnels, avec mise en application immédiate. 6-8 participants par atelier pour une bonne efficacité Les ateliers seront organisés prioritairement au tiers-lieu numérique, mais sont « délocalisables » si une demande locale le justifie. Les ateliers organisés dans le cadre de la convention seront complémentaires des ateliers déjà organisés au bénéfice des professionnels du tourisme.
Intervenants	CCPM, communes, associations de commerçants, Somme Tourisme, Office de tourisme, CCI pour la promotion des ateliers. Conseiller numérique CCI pour la préparation et l'animation des ateliers (Interlocuteur : Virginie Le Mignon). CCPM pour l'organisation matérielle (réservation et mise à disposition de salles équipées)
Bilan intermédiaire	Pas de retour de la CMA en 2023 pour l'organisation conjointe des ateliers Difficulté de réunir les entreprises sur la seule thématique du numérique
Budget global	Budget de 900 € pour 2 ateliers
Modalités de financement	Forfait de 450 € par atelier incluant la préparation et l'animation
Indicateurs d'avancement	Calendrier des ateliers
Indicateurs de résultat	Nombre d'ateliers effectivement réalisés et nombre de participants

Signatures

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_100-DE
A G E D I

Fiche action N° 6	Actualisation 2024
Nom de l'action	Optimiser la gestion des déchets des entreprises
Axe de rattachement	Contribuer à la transition écologique des entreprises et du territoire
Description générale	La démarche vise les objectifs suivants : - Informer les entreprises sur le volet réglementaire et sur la fiscalité ; les sensibiliser à la responsabilité de l'entreprise / du producteur - Réduire la production des déchets - Valoriser au mieux les déchets - Aborder de façon spécifique la particularité des déchets coquilliers L'action s'inscrit pleinement dans la démarche régionale Rev3, pilotée par le Conseil Régional et les CCI.
Objectifs et modalités	En année 1 : accompagnement en ingénierie : - Constitution et animation d'un groupe de travail (CCPM et experts) - Communication auprès des entreprises (information et sensibilisation). - o Restaurants et poissonniers sur la problématique des déchets coquilliers - o Entreprises industrielles sur la problématique générale des déchets - Animation de 2 ateliers, - o 1 sur le littoral sur les déchets coquilliers - o 1 sur la problématique générale des déchets - Conception d'un plan d'action sur la valorisation des déchets coquilliers
Intervenants	CCI – Experts Rev3 (Valentine Tordeur, Miravo Rakotovao) – Expert filière halieutique (Pascal Labarre). Partenariats avec Aquimer (Pôle de compétitivité). Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées – Parc Naturel Régional ADEME
Budget global	15 jours d'ingénierie - 1 jour de cadrage de la mission - 2 jours d'animation du groupe de travail - 2 jours de conception des outils et supports de communication - 2 jours de conception et préparation des ateliers - 2 jours d'animation des ateliers - 5 jours d'expertise sur la question des déchets coquilliers (benchmark territorial / solutions – recherche de financements) - 1 jour pour la rédaction du plan d'action « déchets coquilliers » Budget : 10 500 €

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_100-DE
A G E D I

Modalités de financement	Financement : CCPM Autres financements à rechercher.
Bilan intermédiaire fin 2023	Contacts pris avec les interlocuteurs identifiés Contacts pris avec des apporteurs de solutions Benchmark L'action a évolué au cours de son déploiement
Finalisation de l'action en 2024	Intégration de la problématique des bio-déchets, en complément des déchets coquilliers Organisation de deux ateliers destinés prioritairement aux entreprises à l'automne 2024 : - Un atelier sur les bio-déchets et un atelier sur les déchets coquilliers - Maîtrise d'ouvrage CCPM - Organisation matérielle par la CCPM - Conception du programme et recherche des intervenants par la CCI Le budget total est inchangé
Indicateurs d'avancement	Prises de contact avec les partenaires et apporteurs de solutions Programmation des ateliers
Indicateurs de résultat	Nombre d'entreprises informées et sensibilisées Nombre d'ateliers organisés Plan d'action formalisé

Signatures

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE_2024_100-DE
A G E D I